



> établissement labellisé E3D
période 2019 / 2024



> établissement support du GRETA

nom :
prénom :
 2^{nde} 1^{ère} Tale

DOSSIER DE CANDIDATURE

Section d'excellence sportive Multi-activités (SESMA)

lycée Courbet - année 2023 / 2024

LES DISPOSITIFS	QUEL ÉLÈVE EST CONCERNÉ ?
<p>ACCUEIL DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE</p> <p><i>en partenariat avec les fédérations sportives</i></p>	<p>> élève d'un niveau sportif reconnu (niveau régional, sportif de haut niveau) qui souhaite bénéficier d'une scolarité adaptée</p> <p>leur fort potentiel sportif est reconnu par le président de ligue ou par le président du comité régional ou par la DRJSCS</p> <p>l'objectif est de concilier la scolarité et les pratiques physiques et sportives, en facilitant les parcours scolaire et sportif de l'élève</p> <p>professeur référent : M. Fabien Klode</p>

Les conditions d'admission

Tous les candidats doivent rendre ce **dossier complet**, avec les **pièces demandées** et dans les **délais impartis** (*voir dernière page*).
Les candidats à l'**excellence sportive** doivent **faire valider** leur **niveau sportif** ou leur **statut de sportif de haut niveau** par les **instances compétentes**.

Les critères d'admission sont les suivants

- les **performances sportives** de haut niveau **validées** par la ligue sportive ou par la DRJSCS ;
- le **nombre de places disponibles** dans la section sportive ;
- la décision d'**affectation de l'élève au lycée Courbet par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN)**.

Le **professeur référent** de la section sportive **instruit les dossiers de candidatures uniquement pour ce qui concerne les compétences et le projet sportif des candidats**. Il propose leur validation au proviseur.

Le proviseur **arrête la liste des dossiers validés**. Il les soumet à une **commission** qui fait une proposition au DASEN.

Ce dernier décide enfin de l'affectation des élèves.

DOSSIER DE CANDIDATURE

> identité, coordonnées & renseignements scolaires

> identité de l'élève

nom & prénom

.....

date & lieu de naissance

.....

> coordonnées de l'élève

adresse

.....

code postal & commune

.....

courriel

.....

téléphone fixe et/ou mobile

.....

> renseignements scolaires

année scolaire précédente

établissement en 2022 / 2023

.....

adresse de l'établissement

.....

téléphone de l'établissement

.....

classe suivie en 2022-23

.....

langue vivante 1

.....

langue vivante 2

.....

enseignement(s) optionnel(s)

.....

année scolaire à venir *

classe demandée en 2023

.....

langue vivante A

.....

langue vivante B

.....

ens. optionnel général

.....

latin

.....

régime

externe

demi-pensionnaire

interne

* les enseignements facultatifs (enseignements optionnels et latin) que vous indiquez sur le présent dossier le sont à titre purement indicatif ; dans l'hypothèse où vous seriez valablement affecté au lycée Courbet, vous devriez indiquer à nouveau vos vœux en la matière sur le dossier d'inscription qui fera foi.

DOSSIER DE CANDIDATURE

> attestation du niveau d'excellence sportive régionale

	VALIDATION PAR LE PRÉSIDENT DE LIGUE OU DU COMITÉ RÉGIONAL
APTITUDES SPORTIVES niveau de performance (préciser : palmarès, niveau régional, interrégional, national..., niveau technique, stratégique...)
PROJET SPORTIF motivation, capacité d'investissement et potentiel de progrès, ambition sportive, compétences relationnelles, capacité à supporter programme d'entraînement et scolarité...
validation du niveau d'excellence régionale	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable

Fait à le

nom et qualité du signataire

> attestation du statut de sportif de haut niveau

	VALIDATION DU STATUT DE SPORTIF DE HAUT NIVEAU (LISTE NATIONALE)
validation du statut de sportif de haut niveau	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Fait à le

nom et qualité du signataire

CHARTRE D'ENGAGEMENT SCOLAIRE & SPORTIF ACCUEIL DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE MULTI-ACTIVITES

1 / cadre de fonctionnement de l'excellence sportive

1.1 / objectifs

- permettre la réussite du triple projet scolaire, sportif et personnel pour les élèves francs-comtois, « sportifs d'excellence régionale » et « sportifs de haut niveau » ;
- participer à la dynamique du tissu associatif et sportif du territoire belfortain.

1.2 / organisation générale

Les SESMA ont été mis en place à titre expérimental dans le cadre du plan « *Politique sportive académique 2010/2013* » et reconduits du fait de l'efficacité de leur fonctionnement.

- le projet d'établissement donne toute sa place au projet d'accueil des élèves sportifs ; il engage toute la communauté éducative de l'EPL ;
- les équipes pédagogiques et, particulièrement, l'équipe pédagogique disciplinaire EPS, proposent les meilleures conditions pédagogiques aux élèves sportifs en fonction des exigences de chaque discipline sportive et des contraintes locales (structures, emplois du temps ...) ;
- le professeur d'EPS référent assure l'accueil, le suivi et l'accompagnement des élèves d'excellence sportive.

Le lycée Courbet a été retenu en raison de sa situation géographique, de sa possibilité d'accompagnement scolaire, de la compétence des professeurs d'EPS responsables des élèves sportifs inscrits, de la disponibilité de l'équipe pédagogique disciplinaire et de la volonté affirmée du mouvement sportif - représenté par le Comité régional olympique et sportif- et de la DRJSCS. Les enseignants, chargés de l'encadrement, du suivi et de l'accompagnement scolaire des sportifs, pourront, aussi, intervenir pour partie des entraînements dans le cadre du partenariat avec les cadres sportifs.

1.3 / nature des élèves sportifs des lycées d'accueil de l'excellence sportive

1.3.1 / les sportifs d'excellence régionale

Ces sportifs ont obtenu des résultats et titres dans le cadre des championnats régionaux, ont été qualifiés pour des rencontres de niveau interrégional ou national. Ils sont identifiés par les présidents de comités régionaux ou de ligues.

1.3.2 / les sportifs de haut niveau : une classification précise

- les **sportifs de haut niveau sur liste ministérielle**, catégorie élite, seniors et jeunes (pôle France) ;
- les **sportifs classés espoirs**, sur liste ministérielle – ils ne bénéficient pas de l'appellation sportif de haut niveau ;
- les **sportifs non-classés**, appartenant à une structure reconnue des filières d'accès au sport de haut niveau.

Les deux dernières catégories bénéficient des mêmes attentions que les sportifs de haut niveau sur liste ministérielle. Ils sont identifiés par la DRJSCS.

2 / les modalités de scolarisation : des élèves à besoins éducatifs particuliers

La caractéristique essentielle de la scolarité des deux catégories de sportifs accueillis réside dans une nécessaire souplesse du dispositif et dans la capacité à répondre à la variété des situations des sportifs quelles que soient les particularités de leur discipline sportive et de leur projet d'orientation et personnel.

2.1 / l'organisation pédagogique

- l'accueil et la scolarisation des sportifs de la section d'excellence sportive font partie intégrante du projet d'établissement. Il prévoit, dans toute la mesure du possible, la mise en place de structures adaptées et de conditions personnalisées ;
- le déroulement des études est organisé en tenant compte des fortes contraintes d'entraînement et de participation aux compétitions. L'élève s'engage à fournir son calendrier d'entraînement et de compétitions (courant septembre) au professeur référent afin d'anticiper les éventuelles absences scolaires et d'organiser son travail personnel en corrélation avec les temps forts sportifs de cette programmation ;
- la grille d'emploi du temps des élèves sportifs a fait l'objet d'une attention particulière concernant la répartition hebdomadaire **dans le respect des horaires et contraintes de l'établissement**. Toute absence devra être anticipée et justifiée auprès de l'établissement.
- une sortie obligatoire par an est organisée pour assister à des conférences à l'UFRSTAPS sur des problématiques liées à l'optimisation de la performance sportive.

2.2 / suivi scolaire

- le professeur référent facilitera les relations entre l'équipe pédagogique, les élèves, les parents et les responsables sportifs – entretiens téléphoniques, mails, réunions collectives, entrevues individuelles ;
- les professeurs ayant ces élèves en charge seront soucieux de faciliter la réussite de leur projet sportif et scolaire. Cette démarche professionnelle ouverte, faite de compréhension et d'intérêt pour le projet sportif de l'élève « à la carte » implique pour ce dernier le plus grand respect de certaines règles (**ponctualité, attitude, respect des échéances de travail**) et l'optimisation de son temps de travail (en classe, en autonomie et personnel) ;
- un **soutien scolaire personnalisé** pourra être mis en place selon les besoins de l'élève et les possibilités de l'établissement ;
- le professeur référent invite les élèves à les rencontrer de façon régulière et à les contacter pour **réagir rapidement à toute difficulté** – contact privilégié **par mail, par téléphone** et possibilité de rencontres.

2.3 / suivi sportif

- l'EPS est inscrite à l'emploi du temps de tous les élèves et le principe d'assiduité aux cours s'applique aux élèves sportifs comme à tous les autres ;

3 / cadre de fonctionnement de la section d'excellence sportive

préambule

Le lycée ne prend pas en charge les entraînements spécifiques dans la spécialité sportive de l'élève. Cependant, des séances de préparation physique pourront être envisagées en coordination avec les entraîneurs de club.

L'inscription à l'AS du lycée COURBET est obligatoire et concourt à l'intégration des élèves sportifs et à la promotion de l'établissement. Par contre, la participation aux actions d'animation, de formation et aux compétitions UNSS est proposée mais reste facultative.

3.1 / statut des élèves dans les établissements d'accueil

- les élèves sportifs sont placés sous la responsabilité du lycée pendant leur temps scolaire. Ils se conforment au règlement intérieur de l'établissement ;
- pendant le temps scolaire, lorsqu'ils se déplacent pour s'entraîner ou à l'occasion de stages ou compétitions, les élèves « de la section d'excellence sportive » sont placés sous la responsabilité de leurs parents ;
- un **calendrier d'entraînement** précis signé par les parents et l'élève (dates, horaires, lieux des activités sportives, modalités de transport) devra être communiqué au lycée Courbet **au moins une semaine avant les déplacements** – ce document permettra également d'identifier les éventuels accompagnateurs habilités à transporter le sportif (en véhicule personnel ou transport en commun), notamment les responsables du club sportif support ou le professeur d'EPS référent « de la section d'excellence sportive » ;
- pour la pratique de leur spécialité sportive, les élèves sportifs de haut niveau sont placés sous la responsabilité de la DRJSCS (cadres techniques des Pôles), les élèves sportifs d'excellence régionale sont placés sous la responsabilité du président et des cadres techniques de l'association sportive support ;
- de même, pour toute activité organisée par le lycée Courbet pendant ou en dehors du temps scolaire, une autorisation écrite des parents confirmera leur accord pour le déplacement et l'activité de l'élève.

3.2 / redoublement ou réorientation d'un élève

Un conseil de classe peut être amené à proposer à un élève sportif une nouvelle orientation ou un redoublement. Le proviseur prend, à ce titre, toute décision dans le cadre des textes en vigueur.

3.3 / sortie de l'excellence sportive

Le proviseur prend toute décision concernant la poursuite de la scolarité d'un élève qui n'a plus le statut de sportif de haut niveau ou d'excellence régionale ou d'un élève qui quitte sa structure ou l'association sportive du lycée.

Si un élève sportif fait l'objet d'une sanction d'exclusion définitive, il réintègre son secteur scolaire d'origine.

Contrat moral : l'élève s'engage à apporter le même sérieux sur le plan scolaire et sur le plan sportif.

3.4 / Vie scolaire

- le rythme de vie particulier et spécifique des élève sportifs accueillis (1/2 pension et internat) pourra amener le lycée à adapter son fonctionnement : restauration, récupération dans la journée, locaux spécifiques ... ;
- les élèves internes sont placés sous la responsabilité du proviseur et doivent se conformer au règlement intérieur du lycée.

3.5 / santé des élèves sportifs

- le cahier des charges d'entraînement de l'élève sportif doit organiser le plus harmonieusement possible les temps scolaires, les temps d'entraînement, les temps de transport et de compétition, les temps d'internat et de vie en collectivité.

nom et prénom

.....

le proviseur

le professeur référent

les parents

l'élève

DOSSIER DE CANDIDATURE

> pièces à joindre impérativement avec le dossier de candidature

> pôle d'accueil de la section d'excellence sportive Multi-Activités

☐ les photocopies des **bulletins scolaires** des 1^{er} et 2^e trimestres de l'année scolaire **2022 / 2023** ;

> modalités de retour des dossiers de candidature

> pour toutes les candidatures



- les dossiers **incomplets** ou **mal renseignés** ne seront **pas étudiés** ;
- les dossiers doivent **impérativement parvenir à l'établissement par courrier**, le **cachet de la Poste fera foi** en cas de litige relatif à la date de réception du dossier ;
- les dossiers qui parviendront à l'établissement **hors délai** ne seront **pas étudiés** ;

Le **dossier complet** est à adresser, **par voie postale**, à :

Lycée Gustave Courbet
études et sport de haut niveau
avenue Gambiez
BP 50 804
90 020 Belfort Cedex

*Cette mention
facilitera le
traitement de
votre dossier*

Ou à déposer au secrétariat du lycée.

Il doit **parvenir à l'établissement au plus tard** le
Vendredi 5 mai

> contact

> pôle d'accueil de la section d'excellence sportive

M. Fabien Klode

☎ 06 88 87 24 62

✉ fabien.klode@ac-besancon.fr